

FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

18 DEC. 2013

27

Monsieur Miro Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 décembre 2013

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question urgente à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le projet construction du Lycée technique agricole à Gilsdorf.

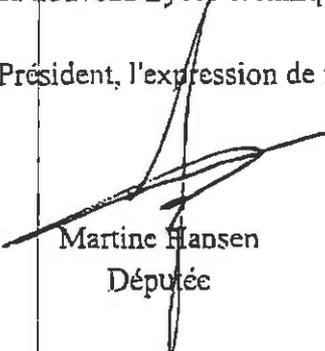
Le projet de loi relatif à la construction du Lycée technique agricole à Gilsdorf a été voté le 27 mars 2012 à la Chambre des députés.

Le projet d'implantation de ce lycée sur le site « Kréiwéinkel » fait régulièrement son apparition à l'ordre du jour du conseil communal de Diekirch. Ainsi, le conseil communal vient de prolonger d'une année supplémentaire le moratoire qui prévoit de déclarer non urbanisable le terrain en question sur le site « Kréiwéinkel ». Les raisons avancées par le bourgmestre de ce moratoire sont l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général de la Ville de Diekirch et la protection des sources d'eau potable sur ce site.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

- Comment Messieurs les Ministres entendent-ils réagir sur cette décision de moratoire du conseil communal de Diekirch ?
- Vu les circonstances, le gouvernement se prononce-t-il toujours en faveur du site « Kréiwéinkel » pour la réalisation du projet en question ?
- Dans l'affirmative, le gouvernement peut-il m'indiquer une date approximative pour les débuts de construction du nouveau Lycée technique agricole à Gilsdorf ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Martine Hansen
Députée

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 27 du 18 décembre 2013
de Madame la Députée Martine HANSEN

La question parlementaire de l'honorable Députée Madame Martine HANSEN concerne le projet d'implantation du Lycée technique agricole sur le site « Kréiwenkel » à Gilsdorf, respectivement Diekirch en relation avec le moratoire émis par le conseil communal de Diekirch.

En ce qui concerne le moratoire de la Ville de Diekirch, une discussion avec les autorités communales est prévue à très court terme. A l'heure actuelle, il n'est donc pas possible, en tout état de cause, de se prononcer sur une date approximative pour les débuts de construction du nouveau Lycée technique agricole sur le site « Kréiwenkel ».

Vu les circonstances, il est cependant indiqué de poursuivre une démarche qui ne pénalise pas une collaboration harmonieuse de l'Etat avec Diekirch tout comme avec les autres communes de la Nordstad dans le cadre notamment de la *Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad*, car un tel développement est indispensable au renforcement de son rôle de centre de développement et d'attraction majeur tel que prévu par le *Programme directeur de l'aménagement du territoire*.

Dans cette logique, il importe de considérer l'ensemble des besoins en infrastructures lycéennes de la région dans le contexte du développement global de la Nordstad et du concept de mobilité correspondant. En effet, l'objectif principal est d'assurer à moyen et à long terme les besoins de développement des différents lycées en relation avec le nombre croissant d'élèves prévu et en adéquation avec un bon fonctionnement du transport public et individuel.

C'est pourquoi, la question de l'implantation du LTA de même que celle de certains autres lycées dans la Nordstad sera analysée notamment à la lumière de l'étude « *Prospection et évaluation comparative sites d'implantation potentiels dans la Nordstad dans le cadre du Plan sectoriel Lycées* » et des travaux en cours pour la révision du plan directeur sectoriel « Lycées ».

Vu la nécessité d'offrir dans les meilleurs délais de bonnes conditions de fonctionnement et de développement à tous les lycées de la Nordstad dans le cadre d'un concept global, il est prévu d'examiner l'ensemble des éléments pertinents en vue d'une prise de décision du Gouvernement au plus tard en juin 2014.

Les discussions afférentes avec l'ensemble des communes concernées sont prévues à court terme.